

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



18 avril 2023

N°32

*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Trésorerie,
- Résultats Semaine 15,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité Semaine 15,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 17 à 20.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 avril 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

🔊 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :**

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "**Forfait**".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

① ① QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDÉES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIÉS** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)

⇒ Voir en rouge sur tableau les clubs concernés et en dessous la liste des **joueurs disqualifiés**



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDÉES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAULIN Geoffrey	992327	
	RAMIREZ Arnaud	992325	
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
	GBILIMOU Jean Pierre	918046	A compter du 20/03/2023
	MANGANE Mouhamet	992580	
	SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	992366	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

TRESORERIE

Les clubs **FC POTO & SB FC LAUNAGUET** doivent se mettre en conformité avec la trésorerie du comité **avant le 02/05** (licence arbitre non réglée).

Passé cette date, les clubs auront toutes leurs rencontres perdues jusqu'à régularisation.

RESULTATS

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : ¼ de finale

MECAPROTEC FC		Remis		AGATE FC	
FORZA VIOLA FC	3	-	4	FC POTO	

Coupe de Printemps : ¼ de finale

FC POTO (F7)	0	-	6	RCLSP	
--------------	----------	----------	----------	-------	--

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 11 retour

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	1	USEMA COLOMIERS
-------------------	---	---	---	-----------------

Division : Excellence - Journée 13 retour

ASC CNES	1	-	2	AJ SAINT EXUPERY
----------	---	---	---	------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA		Remis		SHADOCKS DE SEILH 
-------------	--	-------	--	---

Division : Promotion Excellence - Journée 15 retour

AGATE FC		Remis		O. TOULOUSE 
----------	--	-------	--	---

Division : Honneur - Journée 15 retour

NIMBA OT		Remis		MISTRAL P.L. 
----------	--	-------	--	--

Division : Excellence - Journée 11 retour

FC BALEC	6	-	3	TOLOSA DUCKS
----------	---	---	---	--------------

Division : Promotion - Journée 13 retour

AS DRT	10	-	0	ASCA
--------	----	---	---	------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 14 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Promotion - Journée 14 retour

AS EVOTEC	0	-	2	INTERNAT FC
-----------	---	---	---	-------------

SPORTIVITE SEMAINE 15

UNE sortie temporaire, **DOUZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux sanctions) pour **8** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB FC LAUNAGUET / SOPRA STERIA FOOT du 03/04/23 - Promotion - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §L - a**), décide :

Pour "**COUP RECIPROQUE**"

- **EXCLUSION** -

MICHONSKA Roman, licence n°871531, (SOPRA STERIA FOOT)

- **Six (6) matchs de suspension ferme + quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 11/04/2023.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC POTO du 07/04/23 - Excellence - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**"

- **EXCLUSION** -

CENINI Jérôme, licence n°169048, (ATHLETICO TOLOSA B)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme + deux (2) matchs de suspension avec sursis à compter du 11/04/2023.**

Pour "**ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU**"

- **AVERTISSEMENT** -, puis

Pour "**PROPOS INCORRECTS**"

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**Art 32 - §B - a** et **Art 32 - §B - e**)

- **EXCLUSION** -

JUNCA Mickaël, licence n°55561372, (ATHLETICO TOLOSA B)

- **Un (1) match de suspension ferme l'automatique.**

Pour "**TACLE IRREGULIER**"

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/11/2022 (ART 32 - §B - f**),**

PALAMENGA Michaël, licence n°185110, (FC POTO)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 24/04/2023.**

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre TOULOUSE SA / ALTRAN FOOT du 09/02/2023 - Promotion excellence
- Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §K - a**), décide :

Pour "**TACLE VIOLENT AVEC BLESSURE**"

- EXCLUSION -

RASOLOFO Hasina, licence n°401594, (TOULOUSE SA)

- Huit (8) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis.

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 16/02/2023, reste Sept (7) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 17/04/2023.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller

DYNAMO FC

SHADOCKS DE SEILH

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée "**A définir**" sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques "loupés".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

RATRAPAGE

Division: Excellence - Journée 13 retour (remis du 20/03/23)

ASEAT FC CANTOU'LOUSAIN Sordelo Hb Me 26/04 19h45

Division: Excellence - Journée 15 retour (remis de S16/23)

ASC CNES USEMA COLOMIERS Capitany Synthé. Me 26/04 20h00
AJ SAINT EXUPERY MECAPROTEC FC Barran Hb Ma 25/04 19h45

Division: Promotion Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01/23)

DYNAMO FC SHADOCKS DE SEILH Seilh Synthé Ve 28/04 20h45

Division: Promotion Excellence - Journée 15 retour (remis de S16/23)

AGATE FC O. TOULOUSE Sordelo Hb Je 27/04 19h45

Division: Honneur - Journée 8 aller (remis de S03/23)

GRINTA US IO TEAM Baziège Hb Lu 24/04 20h30
NIMBA OT FC BALEC M.Cerdan St Lu 24/04 19h45

Division: Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS DRT RCLSP Lardenne Synthé Me 26/04 19h45

Division: Promotion - Journée 13 retour (remis du 20/03/23)

INTERNAT FC SB FC LAUNAGUET Fenouillet Hb Lu 24/04 20h00

MATCH AVANCE

Division: Honneur - Journée 16 retour (avancé de S19/23)

ASFP LUSITANOS TOLOSA DUCKS Castelginest Hb Lu 24/04 20h30

SEMAINE 18 DU 02/05/2023 AU 05/05/2023

TREVE

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 12/05/2023

Division : Excellence - Journée 16 retour

FC POTO ASC CNES Barran Hb Ve 12/05 19h45
FC CANTOU'LOUSAIN MECAPROTEC FC Lardenne Synthé Me 10/05 19h45
PASPORT AJ SAINT EXUPERY Sordelo Hb Me 10/05 19h45
USEMA COLOMIERS ASEAT Capitany Synthé Me 10/05 20h00

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence - Journée 16 retour

FORZA VIOLA FC	ATHLETICO TOLOSA A	Stadium n°4 Synthé	Je 11/05	20h15
SHADOCKS DE SEILH	DYNAMO FC	Seilh Synthé	Ve 12/05	20h45
O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Synt	Je 11/05	21h00
US AERO FOOT	TOULOUSE SA	Sordelo St	Me 10/05	19h45

Exempt : AGATE FC**Division : Honneur - Journée 16 retour**

MISTRAL PL	AS MATRA	Barran Hb	Ma 09/05	19h45
IO TEAM	GRINTA US	Sordelo St	Je 11/05	19h45
FC BALEC	NIMBA OT	Argoulets St.	Je 11/05	19h45
TOLOSA DUCKS	ASFP LUSITANOS	Joué le 24/04		

Exempt : SAINT ALBAN**Division : Promotion - Journée 16 retour**

ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy	Me 10/05	20h15
VIEILLES CANAILLES	SB FC LAUNAGUET	Sordelo Hb	Je 11/05	19h45
AS DRT	INTERNAT FC	A définir		

Trophée des Promotions : Journée 6

SOPRA STERIA FOOT	RCLSP	A définir		
-------------------	-------	------------------	--	--

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023**Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : ½ finales**

SB FC LAUNAGUET	AS DRT	Launaguet Hb	Lu 15/05	20h15
AGATE FC	FC POTO	Barran Hb	Ma 16/05	19h45

Coupe de Printemps : ½ finales

RCLSP	BELLA BARBARIANS (F7)	Roques Hb	Lu 15/05	20h30
AS CNRS (F7)	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Synt	Ma 16/05	20h30

RATTRAPAGE**Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 16/02)**

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Sordelo Hb	Me 17/05	19h45
--------------------	-------------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 17/03)

TOULOUSE SA	SHADOCKS DE SEILH	M. Cerdan St	Lu 15/05	19h45
-------------	-------------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US	FC BALEC	Baziège Hb	Lu 15/05	20h30
-----------	----------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 10/02)

NIMBA OT	MISTRAL PL	Lardenne Synthé	Me 17/05	19h45
----------	------------	-----------------	----------	-------